

SOUS EMPRISE DU CANNABIS

Par **Profil supprimé** Posté le 18/06/2012 à 00h16

ma fille est sous l'emprise du cannabis. Elle se désintéresse de ses 3 enfants. Ils vont à droite à gauche, jamais chez elle. J'ai l'intention de la faire soigner. Quelles démarches me conseillez-vous? Elle roule dans une voiture sans assurance, sans CT, et je pense qu'elle n'a même plus le permis..Son logement est un vrai désastre. Son dernier compagnon est parti et lui a laissé toute la M... Elle croule sous les dettes. Que faire???? Merci de me donner des conseils, je suis désespérée!!!!

2 RÉPONSES

Profil supprimé - 27/06/2012 à 11h05

Bonjour Chouchou,

Je suis le modérateur de ces forums. Pour l'instant vous n'avez pas reçu de réponse et en attendant et espérant que d'autres internautes puissent vous donner leur avis, voici ce que je peux vous dire.

Vous décrivez une situation où votre fille n'est plus ni en état de s'occuper de ses enfants, ni apparemment responsable. Votre fille semble partir à la dérive et a besoin d'aide. Mais en attendant la priorité est peut-être plutôt de protéger les enfants. Vous ne nous dites pas quel âge ils ont mais si votre fille ne peut plus s'en occuper et que le père est parti, alors il faut que quelqu'un prenne le relais.

Il existe des articles de loi qui permettent de retirer l'autorité parentale à un parent qui fait défaut. L'usage de stupéfiant est aussi parmi les causes possibles de retrait. Entendons-nous bien : l'usage de stupéfiants n'est pas forcément quelque chose qui empêche un parent de bien s'occuper de ses enfants. Cependant ici, que cela soit à cause de ses consommations ou pour d'autres raisons, cette maman, votre fille, ne semble plus pouvoir faire face. Dans ce cas vous pouvez contacter les services sociaux ou un juge pour enfant pour signaler cette situation. La garde de ses enfants peut lui être enlevée et vous être confiée ou, si cela n'est pas possible, à un autre membre de votre famille ou encore à une famille d'accueil. La décision du juge sera toujours prise dans l'intérêt des enfants en premier lieu. La maman pourra garder un droit de visite par exemple, ou il peut décider de continuer à lui confier les enfants mais avec l'aide d'éducateurs si elle est dépassée. Il y a plusieurs possibilités mais l'important, si les enfants ne sont plus protégés, si leur éducation est menacée, c'est qu'ils puissent être aidés et la Société peut s'en charger si besoin est.

Ensuite, pour ce qui concerne votre fille, elle aurait besoin d'aide. Mais en veut-elle ? Qu'avez-vous essayé de faire avec ou pour elle déjà ? Quel est l'état de vos relations ? Vous ne nous donnez pas beaucoup d'éléments de ce côté-là. Il est important en tout cas que vous puissiez maintenir le lien avec elle si possible, éventuellement que vous accueilliez aussi les enfants pour quelques temps si cela permet qu'ils aient un cadre de vie structuré et si cela permet à la maman de s'occuper un peu d'elle-même. Tous ses problèmes peuvent trouver des solutions mais personne ne peut faire les démarches à sa place. Elle peut être aidée quand elle demandera de l'aide, notamment par exemple pour faire face à ses dettes ou pour renoncer à ses consommations.

Pour ce qui est de son usage de cannabis et de sa situation sociale, un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) peut la prendre en charge et coordonner les aides dont elle aurait besoin. Ces centres, gratuits et anonymes, peuvent aussi vous recevoir en tant que proche, avec ou sans elle, pour des conseils et un soutien. Notre rubrique ["S'orienter"-> <http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles->] répertorie ces centres.

Nous restons, à Drogues Info Service, ici ou sur notre ligne téléphonique (0 800 23 13 13), à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Cordialement,

le modérateur.

bluenaranja - 27/06/2012 à 20h05

Bonsoir Chouchou,

Votre fille semble vraiment avoir besoin d'aide, il est fort possible qu'il y ait autre chose qu'une simple dépendance au cannabis - drogue dure ou dépression. Quoiqu'il en soit, le modérateur a raison, il faut penser d'abord aux enfants, et leur offrir l'enfance la plus normale possible.

Moi-même ancienne tox - j'ai arrêté quand j'ai su que j'étais enceinte - mais, comme je ne me faisais guère confiance, j'ai demandé un suivi etc... Tout s'est bien passé en fin de compte, mais si j'avais replongé dans la came je sais que j'aurais préféré que mon fils soit placé en famille d'accueil - il faut dire que j'ai moi-même bénéficié d'une famille d'accueil et d'aides de l'état, et finalement ce type de structure a été plus parental et bénéfique pour moi que ma propre famille.

Ensuite demander de l'aide et signaler le problème ne veut pas dire qu'ils vont direct se pointer et enlever les enfants - d'abord on va

proposer à votre fille de se soigner, si vraiment il y a problème il peut y avoir une enquête sociale et des mesures d'aides.
En règle générale tout est fait pour préserver un maximum la relation mère-enfant. Bien sûr, si votre fille refuse de s'impliquer, ou qu'elle refuse d'admettre qu'il y a un problème, là, des mesures moins cools peuvent être prises...

Je ne peux que vous conseiller d'aller prendre conseil, éventuellement vous faire aider d'un psy, voir jusqu'où vous êtes prête à l'aider, elle et ses enfants.

Quelque soit votre projet, je pense qu'il est mieux de faire intervenir un organisme neutre qui vous aidera dans vos rapports avec votre fille et vos enfants.

En effet votre fille peut ne pas apprécier votre "intrusion" dans son univers, etc... D'avoir un cadre légal permettra à tous de trouver sa place et de ne pas déborder, même si ça peut sembler cruel au départ.

Ce n'est que mon avis...

bonne soirée

bluenaranja
